

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023 NOTE DE SYNTHÈSE

Présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2023

Introduction

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année à venir. Il respecte les principes budgétaires qui s'imposent aux collectivités locales : annualité, universalité, unité, spécialité, équilibre et sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée) et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 est présenté au vote du conseil municipal du jeudi 23 mars 2023. Il fait suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 10 février 2023 (soit, conformément à la loi, dans les deux mois précédant le vote du budget par le Conseil).

La commune de Fontenay-Trésigny gère quatre budgets distincts :

- Le **Budget Général**, qui concerne les activités habituelles de la commune,
- Le **Budget annexe « Plaine Zola »**, pour l'aménagement d'un lotissement sur le site dit de « la Plaine Zola ».
- Le **Budget de l'Eau**, qui concerne la gestion du réseau d'eau potable et des châteaux d'eau, la distribution étant confiée à la société Suez dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public,
- Le **Budget Assainissement**, pour les activités liées à l'assainissement collectif, l'assainissement non-collectif et la gestion de la station d'épuration, assurées en régie,

Les budgets peuvent être consultés à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture et sur le site internet de la commune.

Table des matières de la note synthétique du Budget Primitif 2022

I.	Cadre général des budgets	3
1)	<u>Orientations et priorités budgétaires</u>	<u>3</u>
2)	<u>Montants d'équilibre des budgets proposés</u>	<u>4</u>
3)	<u>Comment sont structurés les budgets communaux ?</u>	<u>4</u>
II.	Budget général	5
1)	<u>Section de fonctionnement.....</u>	<u>5</u>
	Principales dépenses de la section de fonctionnement.....	5
	Détail des recettes de la section de fonctionnement	9
2)	<u>Section d'investissement</u>	<u>11</u>
	Dépenses d'investissement	11
	Recettes de la section d'investissement	13
3)	<u>Données synthétiques du Budget Général.....</u>	<u>14</u>
	Principaux ratios du budget primitif 2022	14
	État de la dette	14
III.	Budget de l'Eau	15
1)	<u>Section d'exploitation</u>	<u>15</u>
	Dépenses d'exploitation	15
	Recettes d'exploitation	15
2)	<u>Section d'investissement</u>	<u>15</u>
	Dépenses d'investissement	15
	Recettes d'investissement	15
	Etat de la dette	15
IV.	Budget Assainissement.....	16
1)	<u>Section d'exploitation</u>	<u>16</u>
	Dépenses d'exploitation	16
	Recettes d'exploitation	16
2)	<u>Section d'investissement</u>	<u>17</u>
	Dépenses d'investissement	17
	Recettes d'investissement	17
	État de la dette	17

I. Cadre général des budgets

1) Orientations et priorités budgétaires

Conformément au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 10 février dernier, le budget général a été établi avec les principes suivants :

- **Offrir un service public local de qualité aux habitants :**
 - Développer de nouvelles offres de service (CNI/Passeport...),
 - Poursuivre l'organisation de spectacles diversifiés et de qualité au centre culturel,
 - Maintenir les aides financières (assistantes maternelles, Scol'R et Imagine'R, Véligo),
 - Poursuivre le soutien apporté au CCAS, notamment par le biais d'une subvention,
 - Veiller à une gestion rigoureuse des ressources et des dépenses de fonctionnement, optimiser les subventions afin de faire co-financer les projets de la commune,
 - Renouveler et moderniser les outils des services, veiller au bien-être au travail des agents municipaux, qui mettent en œuvre et incarnent le service public,
 - Continuer à investir pour la qualité du cadre de vie dans les quartiers.
- ⇒ **Dans le domaine de l'enfance et la jeunesse :**
 - Soutenir l'organisation de classes de découverte,
 - Poursuivre l'investissement pour l'entretien des écoles,
 - Poursuivre la politique mise en œuvre pour l'inclusion des enfants porteurs d'un handicap,
 - Mettre en œuvre des actions de sensibilisation pour lutter contre le harcèlement scolaire,
 - Consolider les moyens de fonctionnement du centre de loisirs et de l'espace jeunesse,
 - Poursuivre l'organisation de séjours pour les ados,
- **Prendre en compte l'augmentation des effectifs scolaires et périscolaires :**
 - Réaménager et agrandir le centre de loisirs et les écoles,
 - Préparer la construction d'un nouveau restaurant scolaire pour les écoles J. Ferry.
- **Contribuer à la transition écologique et aller vers une plus grande sobriété énergétique :**
 - Poursuivre et développer les démarches entreprises pour plus de sobriété énergétique (isolation, LED, ...)
 - Encourager la production d'énergies renouvelables, notamment par des installations photovoltaïques sur toitures et des ombrières de parkings,
- **Œuvrer en faveur de l'environnement et du lien à la nature :**
 - Protéger la biodiversité et les zones humides, notamment au sein du parc du château par l'acquisition de 19ha supplémentaires, afin d'offrir aux habitants un havre de fraîcheur au cœur du bourg,
 - Aménager les entrées du parc du château pour le rendre accessible tous les jours à compter du printemps/été 2023,
- **Soutenir et encourager la dynamique de la vie locale :**
 - Accompagner et soutenir l'activité des associations, qui animent la commune,
 - Faire vivre le Conseil Municipal des Jeunes, créé en 2021 et devant être renouvelé en 2023 ; accompagner les projets que les jeunes portent pour leur ville,
 - Soutenir les commerçants locaux et la vie du marché,
 - Valoriser et faire découvrir le patrimoine historique.
- **Poursuivre les améliorations de l'espace public, des réseaux et de l'éclairage public :**
 - Mettre aux normes les quais-bus,
 - Poursuivre le programme pluriannuel de réfection de l'éclairage public en LED
 - Concevoir et aménager de nouveaux itinéraires cyclables,
 - Œuvrer en faveur de l'accessibilité et de la sécurité des piétons,
 - Réhabiliter la filière boue de la STEP,
 - Prévoir la réfection de l'avenue du Général de Gaulle y compris les réseaux.

2) Montants d'équilibre des budgets proposés

Les budgets proposés au vote du conseil municipal s'équilibrent aux montants suivants :

Montants d'équilibre BP 2023	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Budget Général	8 219 194 €	4 252 205 €
Budget annexe Plaine Zola	50 000 €	
Budget de l'Eau	189 441 €	84 363 €
Budget Assainissement	577 885 €	1 055 829 €

Le tableau ci-après retrace la manière dont sont composés les équilibres budgétaires, en prenant en compte les résultats reportés et les restes à réaliser (RAR) en investissement.

		Section de fonctionnement ou d'exploitation			Section d'investissement			
		BP 2023	Résultat reporté 2022	Montant d'équilibre	BP 2023	Restes à réaliser 2022	Solde d'exécution reporté	Montant d'équilibre
Budget Général	Dépenses	8 219 194,17 €		8 219 194,17 €	3 153 658,54 €	728 498,80 €	370 047,86 €	4 252 205,20 €
	Recettes	7 103 956,36 €	1 115 237,81 €	8 219 194,17 €	3 926 526,34 €	325 678,86 €		4 252 205,20 €
Budget de l'Eau	Dépenses	188 244,63 €	1 196,43 €	189 441,06 €	71 363,17 €	12 999,84 €		84 363,01 €
	Recettes	189 441,06 €		189 441,06 €	44 318,55 €	- €	40 044,46 €	84 363,01 €
Budget Assainissement	Dépenses	577 884,57 €		577 884,57 €	740 959,92 €	85 958,07 €	228 911,42 €	1 055 829,41 €
	Recettes	531 173,01 €	46 711,56 €	577 884,57 €	1 015 017,41 €	40 812,00 €		1 055 829,41 €

Les Restes à Réaliser (RAR) sont les dépenses et recettes engagées en 2022 mais non exécutées au 31 décembre. Pour mémoire, un déficit sur l'exercice précédent donne lieu à un résultat reporté en dépenses, alors qu'un excédent sur l'exercice précédent donne lieu à un résultat reporté en recettes. Dans la section d'investissement, cette composante est appelée solde d'exécution reporté.

3) Comment sont structurés les budgets communaux ?

Les budgets de la collectivité sont structurés en deux parties, chacune composée de dépenses et de recettes :

- **La section de fonctionnement** (ou d'exploitation pour les services de l'Eau et de l'Assainissement) : elle correspond à toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) et toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes, et éventuellement, des reprises sur provisions et amortissement que la collectivité a pu effectuer. Il s'agit notamment du produit des quatre grands impôts directs locaux et de la dotation globale de fonctionnement (DGF).
- **La section d'investissement** comporte en dépenses le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux de construction, de voirie et acquisition de gros matériel) et en recettes les emprunts, les subventions de l'État et d'autres organismes. On y trouve aussi l'autofinancement, dégagé de la section de fonctionnement.

Chacune de ces sections doit être établie à l'équilibre.

À l'intérieur de chaque partie du budget, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépenses ou de recettes, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles. Cette structure est un cadre budgétaire (M14 pour le budget général, M49 pour l'eau et l'assainissement) que les collectivités sont tenues de respecter.

II. Budget général

Les principaux équilibres du budget général, en dépenses et en recettes, sont retranscrits ci-dessous :

		Section de fonctionnement ou d'exploitation			Section d'investissement			
		BP 2023	Résultat reporté 2022	Montant d'équilibre	BP 2023	Restes à réaliser 2022	Solde d'exécution reporté	Montant d'équilibre
Budget Général	Dépenses	8 219 194,17 €		8 219 194,17 €	3 153 658,54 €	728 498,80 €	370 047,86 €	4 252 205,20 €
	Recettes	7 103 956,36 €	1 115 237,81 €	8 219 194,17 €	3 926 526,34 €	325 678,86 €		4 252 205,20 €

1) Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer son quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement des services communaux.

Dépenses de fonctionnement

	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Évolution 2022-2023
011- Charges à caractère général	1 746 900,00 €	2 014 981,45 €	15,35%
012- Charges de Personnel	3 707 573,44 €	4 037 655,18 €	8,90%
014- Atténuation de produits	70 000,00 €	50 000,00 €	-29%
65- Autres charges de gestion courante	626 582,00 €	726 146,00 €	15,89%
66- Charges financières	79 636,05 €	124 521,98 €	56,36%
67- Charges exceptionnelles	28 800,00 €	10 000,00 €	
68- Dotations provisions semi-budgétaires	9 000,00 €	7 200,00 €	
022- Dépenses imprévues	86 700,00 €	- €	
Total dépenses réelles fonctionnement	6 355 191,49 €	6 970 504,61 €	9,68%
023- Virement à la section d'investissement	968 879,00 €	889 831,06 €	
042- Opération d'ordre	233 135,03 €	358 858,50 €	
Total	7 557 205,52 €	8 219 194,17 €	

Principales dépenses de la section de fonctionnement

Chapitre 011 – Charges à caractère général		
Les charges à caractère général qui représentent 29 % des dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 15,35 % par rapport au budget prévisionnel (BP) 2022. Celle-ci s'explique notamment par la prise en compte de la hausse des coûts de l'énergie sur une année pleine, de la hausse des prix du nouveau marché de la restauration scolaire, des travaux de réfection du chemin situé entre la rue Curie et la ferme de Lognes qui seront intégralement remboursés par Aménagement 77 dans le cadre de l'extension de la ZAC Bertaux.		
Article 6042	Achats de prestations de services	347 560 €
Cet article regroupe de nombreuses dépenses courantes notamment : 286 500 € pour la fourniture des repas de la restauration scolaire et du centre de loisirs (Convivio), 5 000 € pour le séjour et les activités pour les ados, ainsi que 3 060 € pour le spectacle Georges le dragon prévu en avril prochain et 51 500 € pour les actions culturelles (spectacles organisés par la commune au centre culturel M. Polnareff et fête de la musique).		
Article 60611	Eau et assainissement	35 000 €

Chapitre 011 – Charges à caractère général		
Article 60612	Energie et électricité	400 000 €
Article 60621	Combustibles	23 000 €
Article 60622	Carburants	35 500 €
Les dépenses ci-dessus concernent les fluides pour les bâtiments communaux. Elles sont stables pour l'eau et l'assainissement par rapport au BP 2022 et en hausse pour le gaz et l'électricité du fait d'une prise en compte sur 12 mois de l'augmentation du prix du gaz contre 11 mois en 2022 ainsi que pour les combustibles avec l'augmentation du prix des pellets destinés à chauffer le centre culturel. La dépense relative aux carburants destinés aux véhicules communaux et matériels des services techniques, est en légère baisse par rapport au BP 2022.		
Article 60623	Alimentation	48 000 €
Cette ligne concerne les achats d'alimentation pour les fêtes et cérémonies, ainsi que pour les goûters et activités du centre de loisirs et de l'espace jeunesse. Elle est en augmentation de 92% par rapport à 2022 suite à la gestion en interne, depuis le 1 ^{er} février dernier, des goûters du centre de loisirs qui étaient jusqu'alors fourni par le prestataire de la restauration scolaire (Convivio).		
Articles 60624 à 6068	Diverses fournitures	167 706 €
Ces dépenses correspondent à toutes les fournitures : d'espace verts, de voirie, d'équipements divers, de fournitures administratives, vêtements de travail.		
Article 611	Contrats de prestations de services	79 437 €
A cet article sont inscrites des prestations régulières : 35 517 € des ateliers de musique dans les écoles (Centre Musicaux Ruraux), 19 000 € du contrat d'entretien des vêtements des cuisiniers (cantines scolaires) notamment.		
Article 6135	Locations mobilières	15 300 €
A cet article les crédits sont dédiés à la location des photocopieurs pour 9 000 € et la location d'autres matériels qui pourraient être nécessaires dans le cadre de l'activité des services et l'organisation de spectacles.		
Article 61521	Terrains	6 000 €
Article 615221	Bâtiments publics	78 516 €
Ces sommes sont destinées aux travaux d'entretien nécessaires sur les stades, les bâtiments publics et les logements communaux. La TVA est récupérée sur les dépenses effectuées à l'article 615221.		
Article 615231	Voiries	194 291 €
Sont prévus sur cette ligne 36 590 € pour l'élagage annuel des arbres de la commune, 50 000 € pour la réfection du chemin rural qui mène à la ferme de Lognes et 101 000 € pour les travaux de réparation et d'entretien de la voirie. À noter que les 50 000€ seront intégralement remboursés par Aménagement 77 dans le cadre de l'extension de la ZAC Bertaux et que la commune récupère la TVA sur les dépenses de ce chapitre.		
Article 615232	Réseaux	42 486 €
Les sommes prévues sur cette ligne sont l'entretien annuel des bouches et poteaux incendie pour 25 000 € et le remplacement des candélabres détériorés, des lampes vétustes ou des feux tricolores pour 17 486 €.		
Article 6156	Maintenance	134 645 €
Cette ligne est en hausse suite à l'augmentation des contrats en cours et l'ajout de nouveaux contrats pour notamment le mur d'escalade, des aires de jeux, du nouveau logiciel pour la dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme.		
Articles 6168	Assurances	38 500 €
Sur cet article sont prévues les dépenses liées aux contrats d'assurance des biens et véhicules de la commune.		
Articles 6184	Versements à des organismes de formation	24 665 €
Les crédits dédiés à la formation des agents et à l'apprentissage sont maintenus.		
Article 6188	Autres frais divers	106 430 €
Les dépenses imputées à cet article incluent notamment : un contrat de location de bennes et évacuation des déchets liés aux Services Techniques (50 000 €), les sorties du centre de loisirs (2 000 €), de la commission Enfance (5 500 €), le versement d'un acompte dans le cadre de l'organisation d'un séjour au ski début 2024 pour les jeunes de la commune (12 000 €) et les classes de découverte des écoles (28 750 €).		

Chapitre 011 – Charges à caractère général		
Article 6227	Frais d'actes et de contentieux	19 000 €
Ces sommes sont prévues comme chaque année dans le cadre de procédures contentieuses auxquelles la commune est amenée à faire face.		
Article 6232	Fêtes et cérémonies	49 000 €
Cet article compte notamment le feu d'artifice pour 6 000 € et les frais pour le montage des illuminations de fin d'année pour 11 000€, les cadeaux et chocolats de Noël maternels pour 4 800 € et les colis pour les aînés pour 12 000 €.		
Article 6237	Publications	19 500 €
Cette dépense, stable, correspond aux frais de publication des Flash Infos.		
Article 6247	Transports collectifs	6 500 €
Il s'agit de tous les coûts de transports en bus, pour les sorties du centre de loisirs notamment.		

Chapitre 012 – Charges de personnel		4 037 655 €
Les charges de personnel incluent non seulement la masse salariale mais également les dépenses intrinsèquement liées comme la formation professionnelle, les prestations sociales, les frais médicaux, la médecine professionnelle et l'assurance du personnel.		
Au regard de l'évolution de ce chapitre en 2022 (+9,02% par rapport à 2021) liée notamment à l'augmentation de 3,5% du point d'indice des agents publics à compter du 1 ^{er} juillet et aux nouvelles revalorisations indiciaires, il est prévu pour 2023 une hausse de 8,9% par rapport au BP 2022. Elle prend en compte la revalorisation du point d'indice sur une année pleine, l'évolution du SMIC et « le glissement vieillesse technicité ».		

Pour mémoire, en date du 1^{er} mars 2023, la commune emploie :

- 83 fonctionnaires titulaires (dont 3 à Temps Non Complet)
- 27 contractuels, dont 22 sont à Temps Non Complet
- 2 apprentis (1 au service assainissement et 1 aux espaces verts)

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante		
Article 6531	Indemnités	113 000 €
Les montants d'indemnités versés aux élus sont restés inchangés.		
Article 65548	Autres contributions	249 616 €
Il s'agit principalement de la contribution de la commune au fonctionnement du syndicat intercommunal de gestion de la piscine (SIEGCL). Après avoir été ramenée en 2022 à son niveau d'avant crise sanitaire, soit 240 000€, elle augmente cette année de 10 000€. La contribution au SYAGE est aussi payée à cet article : 616 €.		
Article 657361	Subvention à la Caisse des Ecoles	68 800 €
Cette contribution reste stable cette année.		
Article 657362	Subvention au CCAS	40 000 €
La subvention au CCAS est en hausse cette année pour tenir compte de l'ouverture de l'épicerie solidaire et de la baisse de l'excédent dégagé pour l'année 2022 (5 500€ contre 16 000€ en 2021).		
Article 657363		50 000 €
À cet article est inscrit une subvention destinée à alimenter le budget annexe créé dans le cadre de l'aménagement de la Plaine Zola		
Article 6574	Subventions aux associations	120 285 €
Les subventions aux associations font l'objet d'une discussion en commission projets culturels et associatifs. Elles apparaissent dans la maquette budgétaire aux pages 121 et 122. À noter qu'à cet article sont aussi financés les « bons jeunes », accordés à tous les mineurs tréfontains qui adhèrent à une association.		

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Article 658822	Aides	50 500 €
-----------------------	--------------	-----------------

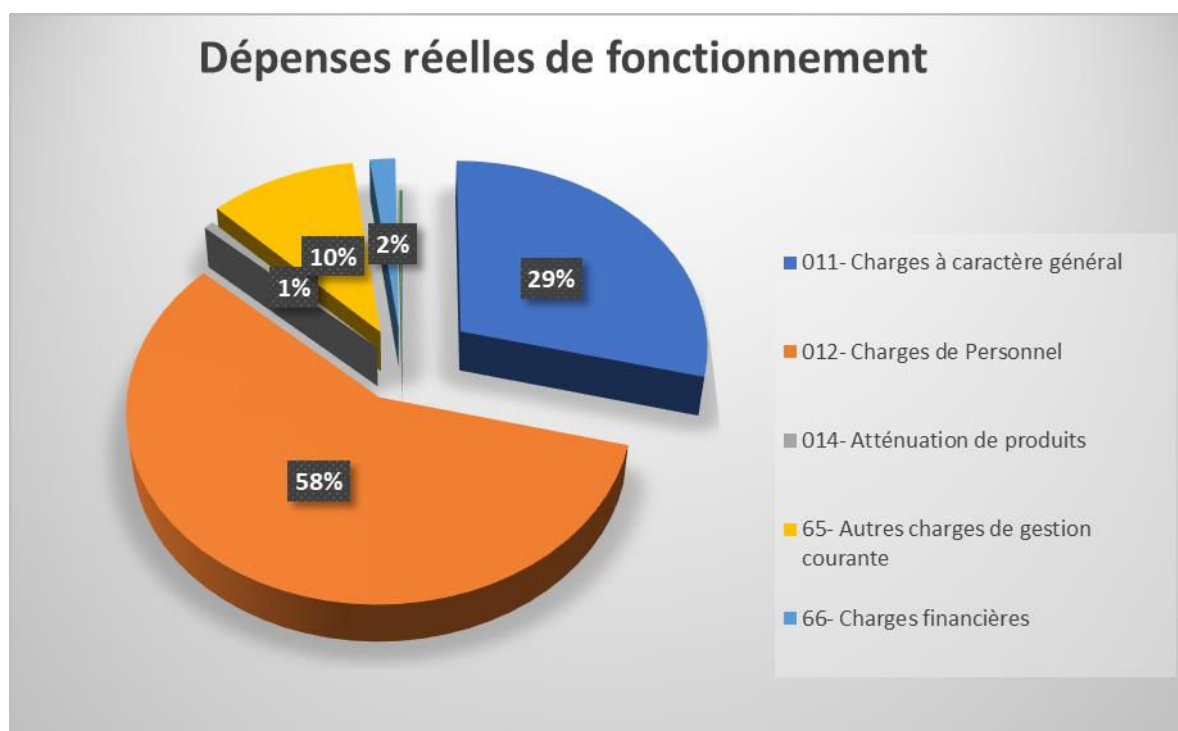
A cet article sont prévues les aides aux familles pour :

- L'emploi d'une assistante maternelle (3,55 € par jour de garde) pour 28 000 €
- La carte de transport Scol'R pour les écoliers/collégiens et Imagin'R pour les lycéens, soit 22 000 €
- L'aide à la location des vélos à assistance électrique Veligo pour 500 €

Chapitre 66 – Charges financières **124 522 €**

Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts et des ICNE. Les charges financières sont en hausse en 2023 pour tenir compte des emprunts à taux variables dont un pour lequel les intérêts sont calculés en fonction de l'indice des prix à la consommation qui est l'instrument de mesure de l'inflation.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement **889 831 €**

La somme inscrite à ce chapitre contribue à l'autofinancement de la section d'investissement pour 889 831 €

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article 6811	Dotations aux amortissements	358 858 €
---------------------	-------------------------------------	------------------

Cette somme prend en compte la dépréciation des biens acquis par la commune et est calculée chaque année, en fonction des durées d'amortissement prévues pour chaque bien. Elle se retrouve en recettes d'investissement, au chapitre 040.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à la location des bâtiments communaux et à la mise à disposition du domaine public.

	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Évolution 2022 - 2023
013- Atténuation de charges	4 000,00	7 000,00	75,00%
70- Produits des services	729 500,00	761 703,26	4,41%
73- Impôts et taxes	4 592 781,00	4 804 530,00	4,61%
74- Dotations	1 048 598,00	1 263 561,00	20,50%
75- Autres produits	169 500,00	238 959,04	40,98%
76- Produits financiers	40,00	36,00	-10,00%
77- Produits exceptionnels	32 000,00	0,00	
78- Dotations aux amortissement et provisions		21 974,54	
Total recettes réelles fonctionnement	6 576 419,00	7 097 763,84	7,93%
042- Opération d'ordre	11 907,52	6 192,52	
R002 - Résultat N-1	968 879,00	1 115 237,81	
Total	7 557 205,52	8 219 194,17	

Détail des recettes de la section de fonctionnement

Il existe trois types de recettes de fonctionnement pour la commune :

- Les recettes encaissées au titre des prestations à la population (environ 761 700 €) – chapitre 70
- Les impôts et taxes (environ 4,8 millions d'euros) – chapitre 73
- Les dotations et participations de l'Etat (un peu plus d'1,2 million d'euros) – chapitre 74

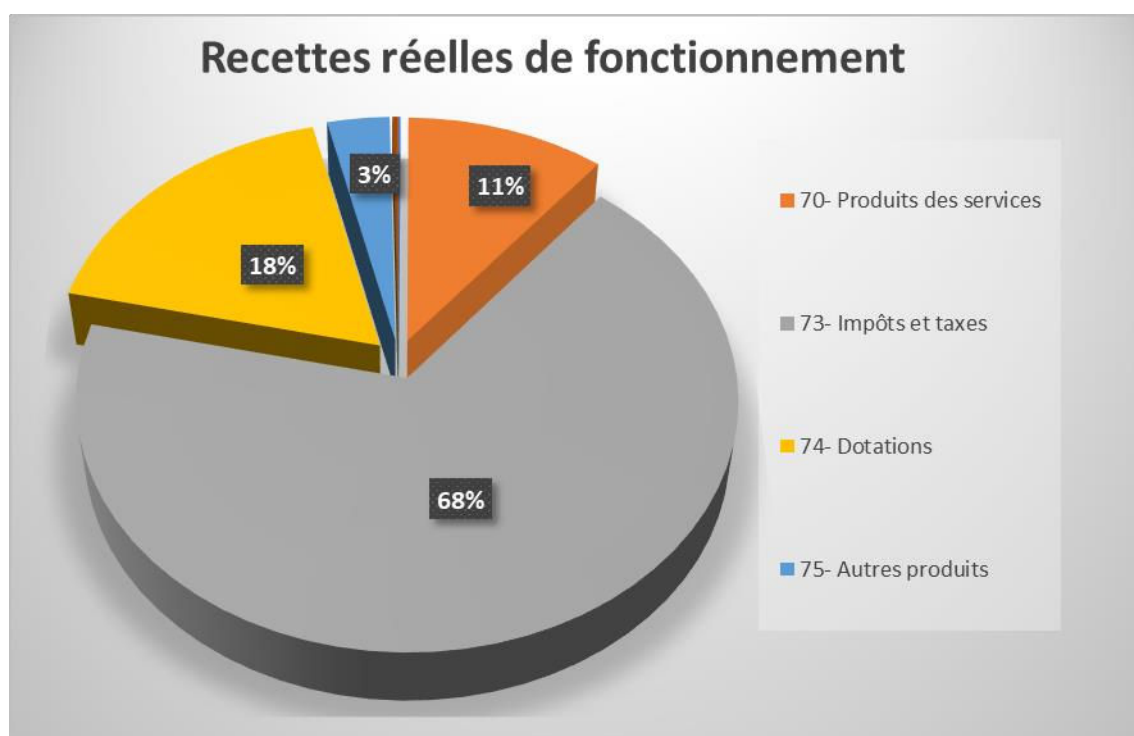
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses		
Article 70323	Redevances d'occupation du domaine public communal	98 143 €
Ces recettes correspondent aux redevances pour les réseaux (EDF, GDF, fibre optique), pour les antennes situées sur les bâtiments publics, pour l'utilisation des chemins et voies communales par la carrière du bois de la Garenne et pour l'occupation du domaine public par les chantiers sur la voirie (échafaudages).		
Article 7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	33 300 €
Il s'agit des ventes de billets pour les spectacles au centre M. Polnareff.		
Article 70631	A caractère sportif	34 000 €
Ces recettes correspondent à la location du gymnase et du centre sportif au collège, réglée par le SMIVOS. Le tarif est fixé depuis décembre 2020 à 21€ de l'heure.		
Article 7067	Redevances et droits des services périscolaires	416 800 €
Il s'agit des paiements des familles pour la restauration, l'accueil périscolaire, l'étude, les mercredis et vacances. Au regard du réalisé 2022 : 443 232 €, une estimation prudente a été établie.		
Article 70841	Aux budgets annexes, régies municipales, CCAS et caisse	120 000 €
Ces montants correspondent aux salaires des agents du service Assainissement, payés sur le budget général de la commune et remboursés par le budget Assainissement. La somme a été révisée à la baisse par rapport à 2022 pour tenir compte de la vacance actuelle d'un poste.		
Article 70878	Par d'autres redevables	42 110 €
Ce sont les sommes refacturées aux locataires de la commune pour les charges (eau, électricité, chauffage), une part importante est liée aux charges de la Maison de Santé, refacturées aux médecins et professionnels de santé.		

Chapitre 73 – Impôts et taxes		
Article 73111	Impôts directs locaux	2 600 000 €
Les prévisions pour les recettes fiscales 2023 sont établies sur des taux inchangés, tels que proposés au conseil municipal et avec un taux d'évolution des bases pour les locaux d'habitation de + 7,1% et de 0,2% pour les locaux professionnels.		
Article 73211	Attribution de compensation	1 482 787 €
L'attribution de compensation représente un montant certain de 1 482 787 € car il s'agit de la somme votée par la Communauté de Communes du Val Briard, inchangée depuis plusieurs années.		
Article 7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	145 000 €
La taxe sur la consommation finale d'électricité est évaluée à environ 145 000€ et fluctue en fonction des consommations réelles des ménages et des entreprises tréfontaines.		
Article 7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	250 000 €
Les taxes additionnelles sur les droits de mutation ont été évaluées avec prudence car le dynamisme du marché de l'immobilier constaté ces dernières années est en repli au 2 ^{ème} semestre 2022.		

Chapitre 74 – Dotations et participations		1 263 561 €
Les dotations (articles 7411, 74121 et 74127) sont globalement stables avec un total de 902 000 € environ. A l'article 744, le FCTVA est calculé en fonction des dépenses de fonctionnement éligibles effectuées lors de l'exercice précédent, et évalué à 50 000 €. A l'article 7478, l'aide annuelle de la CAF sur le fonctionnement périscolaire, de la restauration scolaire et de l'extrascolaire est perçue pour environ 125 000€. A cet article apparait également la subvention handicap de la CAF pour 37 500€ afin de permettre des renforts humains pour l'accueil des enfants en difficulté.		

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante		238 959 €
Sont notamment regroupés dans ce chapitre les loyers reçus par la commune pour 194 245 € (article 752) ainsi que les remboursements par l'assurance de la commune des arrêts des agents publics.		

Répartition des recettes réelles de fonctionnement



2) Section d'investissement

Dépenses d'investissement

	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Évolution 2022 - 2023
10- Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	
16- Emprunts et dettes assimilées	420 119,71	414 658,50	-1,30%
20- Immobilisations incorporelles	154 000,00	265 275,00	72,26%
204- Subventions d'équipement versées		1 653,00	
21- Immobilisations corporelles	969 817,30	1 455 641,00	50,09%
23- Immobilisations en cours	962 000,00	817 677,00	-15,00%
45811- Opérations pour compte de tiers	11 481,12	0,00	-100,00%
Total dépenses réelles d'investissement	2 517 418,13	2 954 904,50	17,38%
040- Opération d'ordre transfert entre sections	11 907,52	6 192,52	
041- Opérations patrimoniales	97 479,54	192 561,52	
Total dépenses invest de l'exercice	2 626 805,19	3 153 658,54	
D001- Solde année N-1	163 654,72	370 047,86	
Restes à réaliser N-1	493 477,74	728 498,80	
Total	3 283 937,65	4 252 205,20	

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Il s'agit du remboursement des emprunts en cours en capital, pour un montant de 414 659 €.
 Les intérêts sont payés au chapitre 66 de la section de fonctionnement.

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles (études)

262 275 €

À l'article 2031, sont imputées les dépenses liées aux études nécessaires dans le cadre des investissements à venir.

Les études déjà engagées au cours des exercices précédents et non terminées apparaissent en restes à réaliser pour 73 396 €.

Au BP 2023 est prévu :

- La poursuite des études et frais de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un restaurant scolaire et de deux classes de maternelle sur le groupe scolaire Jules Ferry pour 214 000 €
- Des frais d'étude pour la réalisation d'un avant-projet sommaire pour des travaux de rénovation sur le groupe scolaire Paul Langevin pour 15 000€
- Des études pour la réfection de l'avenue du Général de Gaulle avec la réalisation d'un plan topographique pour 5 520 €
- Des frais de géomètre pour le bornage de la parcelle communale sise à Visy pour 5 000 €

A l'article 2051 sont prévus les droits annuels pour les différents logiciels-métiers utilisés par les services municipaux ainsi que pour la maintenance et la sécurité informatique.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (projets d'investissement)

817 677 €

Article 2116

Cimetière

15 000 €

Des travaux de reprises de concessions au cimetière sont prévus pour 15 000 €, comme les années précédentes.

Article 2117	Bois et forêts	190 411 €
<p>Cette dépense inscrite au BP 2022 est reconduite au BP 2023. En effet, la commune est en attente du retour de l'Agence de l'Eau pour l'octroi d'une subvention dans le cadre de l'acquisition des 19ha supplémentaires du parc du château qui permettra d'étendre le périmètre du parc, de le relier aux chemins de randonnée et de contribuer à la sauvegarde des abords et du domaine du château (prairie d'honneur, douves, glacière notamment).</p>		
Article 2128	Autres agencements et aménagements de terrains	798 853 €
<p>L'aménagement du parc du château apparaît à cet article pour 789 396 €. Il est prévu notamment d'aménager plusieurs entrées dont une au niveau du parking du stade Pierre Curé, d'installer une signalétique et de conforter les grands chemins existants. À cet article est également inscrite la dépense pour la réfection du parking du cimetière à hauteur de 7 000 €.</p>		
Article 21312	Bâtiments scolaires	22 879 €
<p>Il est notamment prévu le remplacement de la verrière de l'école maternelle Jules Ferry pour 10 000 € ainsi que la réfection du regard de la cuisine du restaurant scolaire de Langevin pour 8 000 €.</p>		
Article 21318	Autres bâtiments publics	88 000 €
<p>Des travaux de réfection de la couverture du tennis sont inscrits pour un montant estimé à 80 000 €. Ils peuvent faire l'objet de subventions de la Région Ile-de-France pour 50% du montant HT. À cet article sont également prévus les travaux de rénovation énergétique de la maison Proust pour 8 000 € (changement des fenêtres et de la porte).</p>		
Article 21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	93 623 €
<p>Sont inscrites ici des sommes dédiées aux travaux dans les bâtiments communaux (remplacement des conduites d'eau au gymnase Pierre de Coubertin pour 28 400 €, remplacement du tableau général basse tension de la salle des fêtes pour 14 310 €, travaux électriques pour l'aménagement d'un bureau pour le service des finances au sein des locaux de la mairie pour 6 500 € etc...).</p>		
Article 2151	Réseaux de voirie	56 000 €
<p>Il est prévu la réalisation de places de stationnement notamment pour les personnes à mobilité réduite à proximité immédiate des bornes de recharge électrique qui vont être installées par le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne.</p>		
Article 21534	Réseaux d'électrification	21 615 €
<p>À cet article il est notamment prévu le renforcement de l'éclairage public sur la place Palissy en direction de la salle des fêtes.</p>		
Article 2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	19 783 €
<p>L'acquisition de turbines pour les arroseurs longue portée du stade d'Orly est prévue à cet article pour 9 264 €. L'acquisition de matériel pour les services techniques (taille-haie à perche, souffleur à dos, échelle télescopique, perceuse) est également budgétée pour environ 3 000€. Il est également budgété pour cette année le renouvellement de caméras de vidéoprotection pour 7 500 €.</p>		
Article 2182	Matériel de transport	21 414 €
<p>L'acquisition d'un véhicule électrique de service pour le directeur des services techniques est envisagée, et reste à confirmer selon les évolutions observées sur l'ensemble des dépenses.</p>		
Article 2183	Matériel de bureau et matériel informatique	17 049 €
<p>Le renouvellement du matériel informatique courant pour les services communaux est inscrit ici.</p>		
Article 21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	13 409 €
<p>Du mobilier scolaire est budgété pour les écoles et notamment l'acquisition de tables, casiers et chaises en vue de l'ouverture de 2 classes à la rentrée prochaine.</p>		
Article 2184	Autres matériels de bureau et Mobiliers	22 316 €
<p>Du mobilier est budgété pour les services de la commune et l'aménagement de la future maison des ados.</p>		
Article 2188	Autres immobilisations corporelles	60 483 €
<p>Sont regroupés ici l'acquisition de matériels, équipements et électroménagers pour les services municipaux, les écoles, les cantines, ainsi que le renouvellement de jeux d'enfants pour 10 000 €.</p>		

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Ce chapitre regroupe les projets de voirie et de construction :

- **L'extension du centre de loisirs** dont les lots du marché de travaux viennent d'être attribués pour un montant de 594 927 € TTC
- **La phase 2 du plan pluriannuel de 2023 à 2025** pour la réfection de l'éclairage public en remplaçant les lampes par des LED plus économes en énergie pour un budget estimé à 214 000 € TTC.

Les projets suivants apparaissent en restes à réaliser (RAR) :

- **La fin de la phase 1 du plan pluriannuel** pour la réfection de l'éclairage public pour un montant de 47 928 € TTC.
- **L'aménagement de la rue Curie** pour un montant de 209 632 € TTC.
- **Le programme pluriannuel de rénovation des éclairages intérieurs en LED** pour un montant de 123 288 € TTC.
- Les missions de contrôle technique et de coordonnateur de sécurité et de protection de la santé pour les travaux **d'extension du centre de loisirs** pour un montant de 9 198 € TTC.

Recettes d'investissement

	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Évolution 2022 - 2023
10- FCTVA, taxe d'aménagement	260 000,00	195 000,00	
1068- Réserves	163 654,72	370 047,86	
13- Subventions d'investissement	530 843,00	775 160,40	
16- Emprunts	600 000,00	945 067,00	
23- Immobilisation en cours	0,00	0,00	
27- Autres immobilisations financières	0,00	0,00	
024- Cession d'immobilisations	105 000,00	200 000,00	
45821- Opérations pour compte de tiers	11 481,12	0,00	
Total recettes réelles d'investissement	1 670 978,84	2 485 275,26	48,73%
021- Virement de la section de fonctionnement	968 879,00	889 831,06	
040- Recettes d'ordre	233 135,03	358 858,50	
041- Opérations patrimoniales	97 479,54	192 561,52	
Total recettes invest de l'exercice	2 970 472,41	3 926 526,34	
R001- Solde année N-1	0,00	0,00	
Restes à réaliser	313 465,24	325 678,86	
Total	3 283 937,65	4 252 205,20	

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement

La somme à ce chapitre contribue à l'autofinancement de la section d'investissement pour 889 831 €.

Chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilisation

La cession du terrain sis au hameau de Visy est inscrite à ce chapitre pour 200 000 €.

Chapitre 10 – Immobilisations corporelles

Ce sont les sommes perçues au titre de la récupération de la TVA (FCTVA pour 120 000 €) et le produit de la taxe d'aménagement (environ 75 000 €).

Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Sont prévues pour 2023 :

- 60 000 € de l'Etat au titre du Fonds Vert pour la 2^{ème} phase du plan pluriannuel **de 2023 à 2025** pour la réfection de l'éclairage public en remplaçant les lampes par des LED plus économes en énergie
- 245 758 € de la Région Ile-de-France au titre du plan vert et 70 000 € du Département au titre des ENS pour les travaux d'aménagement du parc du château.
- 71 069 € de la part d'Ile-de-France Mobilités pour la mise aux normes des quais bus aux Personnes à Mobilité Réduite sur l'avenue de Verdun, sur un arrêt créé dans la ZI de Frégy au niveau du centre E. Leclerc et sur l'arrêt des bus scolaires du collège.
- 60 000 € de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour l'acquisition des 19 hectares au parc du château.
- 250 333 € de la CAF pour les travaux d'extension du centre de loisirs et 18 000 € de la Région Ile-de-France pour les panneaux photovoltaïques.

Apparaît notamment en restes à réaliser la subvention du département au titre du FAC pour la réalisation des travaux de voirie rue Curie, à hauteur de 142 311 €.

Chapitre 16 – Emprunts

Un emprunt à hauteur de 895 000€ est inscrit pour l'équilibre du budget. Sa réalisation sera mise à l'étude en cours d'année, ainsi qu'un ajustement du montant en fonction des prévisions de dépenses qui seront affinées au fil de l'année au vu des résultats des études.

Il est également inscrit un prêt à taux zéro de la CAF pour un montant de 50 067 €.

3) Données synthétiques du Budget Général**Principaux ratios du budget primitif 2023**

Ci-dessous les principaux ratios concernant le prévisionnel 2023, comparés au BP 2022 :

Ratios

Pour 5814 habitants (dernier chiffre fourni par l'INSEE)

		BP 2022	BP 2023
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 108,14 €	1 198,92 €
2	Produit des impositions directes / population	416,70 €	447,20
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 146,72 €	1 220,81 €
4	Dépenses d'équipement brut / population	363,70 €	436,92 €
5	Encours de dette / population	804,82 €	721,97 €
6	DGF / population	140,63 €	155,14 €
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	58,34%	57,92%
8	Dép. de fonc. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonc.	103,02%	104,05%
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	31,72%	35,79%
10	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	70,18%	59,14%

État de la dette

Le document présentant l'état de la dette du Budget Général pour l'exercice 2023 est annexé à la note.

III. Budget de l'Eau

Les principaux équilibres du budget de l'Eau, en dépenses et en recettes, sont retranscrits ci-dessous :

		Section de fonctionnement ou d'exploitation			Section d'investissement			
		BP 2023	Résultat reporté 2022	Montant d'équilibre	BP 2023	Restes à réaliser 2022	Solde d'exécution reporté	Montant d'équilibre
Budget de l'Eau	Dépenses	188 244,63 €	1 196,43 €	189 441,06 €	71 363,17 €	12 999,84 €		84 363,01 €
	Recettes	189 441,06 €		189 441,06 €	44 318,55 €	- €	40 044,46 €	84 363,01 €

1) Section d'exploitation

Dépenses d'exploitation

Les dépenses concernent l'interconnexion de la Brie Centrale pour 127 254 €, la dotation aux amortissements pour 22 708 € et les intérêts de l'emprunt sollicité en 2018 pour environ 660 €.

Entre 2021 et 2022 le déficit d'exploitation s'est considérablement réduit, passant de 10 488 € à 1 196 €. Il apparait au chapitre 002 en dépenses de fonctionnement.

Recettes d'exploitation

La décision prise en 2021 d'augmenter la surtaxe de l'eau de 20 centimes par m³ a permis de rééquilibrer le budget de l'Eau. Les recettes afférentes à cette surtaxe permettent aujourd'hui de couvrir les dépenses incompressibles de 127 300 € liées à la participation à l'Interconnexion (travaux réalisés pour assurer la fourniture d'eau potable de qualité).

2) Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Sont inscrits en dépenses d'investissement des frais d'étude dans le cadre de futurs travaux de réfection de l'avenue du Général de Gaulle, le remboursement en capital de l'emprunt et quelques provisions pour des travaux.

Recettes d'investissement

L'excédent d'investissement reporté de 2022 permet d'abonder de 40 044 € la section d'investissement.

La somme inscrite au chapitre 021 « *Virement de la section d'exploitation* » contribue à l'autofinancement de la section d'investissement pour 21 611 €.

Etat de la dette

Le document présentant l'état de la dette du Budget de l'Eau pour l'exercice 2023 est annexé à la note.

IV. Budget Assainissement

Les principaux équilibres du budget Assainissement, en dépenses et en recettes, sont retranscrits ci-dessous :

		Section de fonctionnement ou d'exploitation			Section d'investissement			
		BP 2023	Résultat reporté 2022	Montant d'équilibre	BP 2023	Restes à réaliser 2022	Solde d'exécution reporté	Montant d'équilibre
Budget Assainissement	Dépenses	577 884,57 €		577 884,57 €	740 959,92 €	85 958,07 €	228 911,42 €	1 055 829,41 €
	Recettes	531 173,01 €	46 711,56 €	577 884,57 €	1 015 017,41 €	40 812,00 €		1 055 829,41 €

Ce budget est dédié à la gestion du Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC), du Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC) et à la gestion en régie de la station d'épuration. Ce service emploie 2 agents à temps complet et un apprenti.

1) Section d'exploitation

Dépenses d'exploitation

Chapitre 011 – Charges à caractère général	279 250€
<p>Les charges courantes d'exploitation recouvrent toutes les matières premières nécessaires au fonctionnement de la station d'épuration, les fournitures d'entretien et d'équipement.</p> <p>Les dépenses inscrites à l'article 622 (rémunérations d'intermédiaires et honoraires) pour 24 000 € prévus annuellement correspondent notamment aux frais d'analyse régulière des eaux (pour le suivi de l'efficacité de la station par la Police de l'Eau) pour environ 5 500 € et aux coûts liés à l'épandage des boues pour 14 500 €.</p>	

Chapitre 012 – Charges de personnel	130 000€
<p>Il s'agit des rémunérations des agents du service, qui sont reversées au budget général. Un apprenti a été embauché en septembre 2021.</p>	

Chapitre 66 – Charges financières	7 203€
<p>Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts et des ICNE. Les charges financières sont en hausse en 2023 pour tenir compte d'un emprunt à taux variable calculé en fonction de l'Euribor 3 mois qui se rapproche de 2,30% début 2023 alors qu'il était négatif ces dernières années.</p>	

Recettes d'exploitation

Cette section bénéficie d'un report de l'excédent de fonctionnement de 46 712 €.

Chapitre 70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services	437 900€
<p>Au chapitre 70 apparaissent les recettes liées à la redevance d'assainissement collectif perçue de la part des ménages raccordés au réseau. La recette inscrite au budget est de 294 400 €.</p> <p>Sont aussi perçues à ce chapitre les participations liées aux contrôles et celles pour les raccordements au réseau pour 135 000 €. Il est en effet attendu pour 2023 la participation des 40 constructions en cours situées dans l'enclave de Marles et des 39 logements de l'immeuble en construction rue Bertaux.</p>	

Chapitre 74 – Subventions d'exploitation	10 960€
<p>Est perçue sur ce chapitre la prime à l'épuration versée annuellement à la commune par l'agence de l'eau Seine-Normandie. Elle diminue fortement en 2023 (2022 : 49 274 €) avant de disparaître totalement en 2024. La suppression à venir de cette prime fait suite à une décision du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie.</p>	

2) Section d'investissement

Dépenses d'investissement

L'exercice 2022 se clôture avec un déficit en investissement de 228 911 € contre 42 000 € en 2021. Ce déficit est reporté en dépenses d'investissement au chapitre D 002.

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Sont inscrits, à ce chapitre, pour 10 000 € des frais d'études dans le cadre de futurs travaux de réfection de l'avenue du Général de Gaulle.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

A ce chapitre sont prévus pour l'année 2023 :

- Le remplacement des équipements de transfert des données vers la station d'épuration sur 2 déversoirs d'orage pour 3 050 €,
- L'acquisition d'un aérateur à vis hélicoïdale qui a vocation à aérer un bassin de la station pour 36 500 €,
- L'installation d'un système antichute dans les postes de relevage pour assurer la sécurité des agents du service assainissement pour 3 800 €

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Sont prévus à ce chapitre 480 000 € pour les travaux de réhabilitation de la filière boue. Ils pourront faire l'objet d'une subvention de l'agence de l'eau à hauteur maximum de 40% ainsi que du Département à hauteur de 10%.

Recettes d'investissement

Il est prévu 200 000 € de subventions d'investissement au chapitre 13 dans le cadre des travaux de réhabilitation de la filière boue. Ces subventions seront sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau et du Département de Seine-et-Marne.

Un emprunt à hauteur de 354 000€ est inscrit au chapitre 16 pour permettre la réalisation des travaux décrits ci-avant.

État de la dette

Le document présentant l'état de la dette du Budget Assainissement pour l'exercice 2023 est annexé.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements, les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des PV, budgets, comptes et arrêtés.